



DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal **du vendredi 4 septembre 2026**

L'An deux mille vingt-six, le 4 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire le 31 août 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire

Présents : Olivier MARTIN, Alexandra SERDIN, Christophe LE PREVOT, Aline DEMOLDER, Lucette VIGNERON, Yves KREMER, Maïna GIRARD, Nicolas CHARIOT, Priska BAPTISTE, Elodie GRITTE

Absent(s) :

Absent(s) excusé(s) : Eve JANOT, Benoît RICATEAU-DUPUIS, Jérôme DALLA CIECA

Pouvoir(s) : Benoit JOIN à Aline DEMOLDER, Didier GAUTHIER à Christophe LE PREVOT

Secrétaire de séance : Yves KREMER

Adoption du procès-verbal du CM 26/06/2026

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 26/06/2026 a été reporté à l'unanimité par les membres présents, soit un total de 11 voix POUR (dont 2 pouvoirs).

2026 - 61 : Décision modificative - Budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative du budget, afin d'abonder le compte 61558 pour un montant de 1 000 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant (€)
Article 61558 (011) – Entretien autres bien mobiliers	+ 1 000,00
Article 673 (67) – Titres annulés (sur exercices antérieur)	- 1 000,00
Total	00,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, soit par 11 voix POUR (dont 2 pouvoir(s)), 0 CONTRE(S), 0 ABSTENTION(S)

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

2026-62 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts permettant à la commune d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux ainsi que les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, soit par 1 voix POUR, 6 CONTRE(S) (dont 2 pouvoir(s)), 4 ABSTENTION(S)

DÉCIDE :

Article 1 :

De ne pas instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire de la commune de Serbonnes, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts.

Article 2 :

Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services compétents et d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à son exécution.

2026-63 : Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation REJETEE

Arrivée de Mme Serdin Alexandra à 18h45

2026-64 : Cession d'un terrain parcelle AD 360 à la commune

Monsieur le Maire informe que la parcelle AD360 appartenant à Mme GAUDET veuve POLLET-MICHEL-CORDAY Marie, Françoise et de Mme POLLET-MICHEL-CORDAY Anne, peut nous être cédée au prix de vente de 1€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 12 voix POUR (dont 2 pouvoir(s)), - CONTRE(S), - ABSTENTION(S)

ACCEPTE la cession de parcelle AD360 appartenant à Mme GAUDET veuve POLLET-MICHEL-CORDAY Marie, Françoise et de Mme POLLET-MICHEL-CORDAY Anne, au prix d'un euro (1 €) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents, actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette cession ;

2026-65 : Adhésion de la commune de Saligny au Syndicat Mixte Fourrière du Sénonais

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande d'adhésion de la commune de Saligny au Syndicat Mixte Fourrière du Sénonais ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saligny en date du 1er avril 2026 portant demande d'adhésion au Syndicat Mixte Fourrière du Sénonais ;

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte Fourrière du Sénonais en date du 25 juin 2026 acceptant l'adhésion de la commune de Saligny ;

Considérant que le Comité syndical du Syndicat Mixte Fourrière du Sénonais a accepté l'adhésion de la commune de Saligny par 63 voix pour et 1 abstention ;

Considérant que cette adhésion prendra effet à compter de la date de l'arrêté préfectoral qui sera pris à cet effet ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 12 voix POUR (dont 2 pouvoir(s)), - CONTRE(S), - ABSTENTION(S)

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la décision du Comité syndical du Syndicat Mixte Fourrière du Sénonais en date du 25 juin 2026 et d'accepter l'adhésion de la commune de Saligny au Syndicat Mixte Fourrière du Sénonais.

Article 2 :

De prendre acte que cette adhésion prendra effet à compter de la date de l'arrêté préfectoral à intervenir.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-66 : Association foncière – renouvellement des membres du bureau

Monsieur le Maire rappelle que le mandat des membres du bureau de l'AFR arrivera à échéance le 15/02/2027.

Le Conseil Municipal est invité à désigner 4 propriétaires pour renouveler le bureau étant précisé qu'il est possible de désigner les mêmes membres pour une nouvelle période de 6 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 12 voix POUR (dont 2 pouvoir(s)), - CONTRE(S), - ABSTENTION(S)

DESIGNE :

Mme Corinne GRELLET
M. Nicolas CHARIOT
M. Jean-Claude SERDIN
M. Philippe GOURLIN

Le Conseil Municipal propose à la chambre d'agriculture les noms suivants :

M. Ludovic GOURLIN
Mme Marie-Claire CHARIOT
M. Laurent BERTELOOT
M. Maxime SERDIN

2026-67 : Facture d'assainissement – suite à une fuite sur l'installation d'un abonné REJETEE

2026-68 : Création d'un tarif « Jour supplémentaire » pour la location de la salle des fêtes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune met à disposition la salle des fêtes pour l'organisation de manifestations, réunions et événements privés ou associatifs ;

Considérant qu'il convient de fixer les conditions financières de mise à disposition de cet équipement communal ;

Considérant la nécessité de créer un tarif « Jour supplémentaire », applicable uniquement dans le cadre d'une location de la salle des fêtes pour un week-end ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 12 voix POUR (dont 2 pouvoir(s)), - CONTRE(S), - ABSTENTION(S)

DÉCIDE

Article 1 :

- De créer un tarif dénommé « **Jour supplémentaire** » pour la location de la salle des fêtes ;
- De préciser que ce tarif est applicable **uniquement lorsqu'une location de la salle des fêtes est effectuée pour un week-end** ;
- De préciser que ce tarif permet de prolonger la durée de location d'une journée supplémentaire, selon les conditions fixées par la commune ;

Article 2 :

Le tarif de location est fixé à :

- **100 € par jour** pour les habitants de la commune ;
- **200 € par jour** pour les personnes extérieures à la commune.

Article 3 :

Le présent tarif prendra effet à compter de la **présente délibération**.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération et de toutes les formalités nécessaires à son application.

Affaires diverses

Priska BAPTISTE :

- Signale au Conseil Municipal la dangerosité de la rue des préaux. Les voitures et motos passent à vive allure sans respecter les « cédez le passage ». Elle demande que les « cédez le passage » soient transformés en « Stop ». Olivier MARTIN explique que cette opération est en cours avec Benoît JOING. Cela va être réalisé très prochainement.
- Concernant le terrain sur lequel se situe le transformateur, rue des Préaux, les arbustes sont malades. Elle demande ce que nous pouvons faire et qui en a l'entretien. Benoît JOING et Olivier MARTIN vont organiser avec les agents leurs enlèvement. Nous verrons par la suite comment embellir le transformateur et ce que qui est possible de faire avec ENEDIS.
- Signale également que la parcelle située à côté de son domicile est actuellement en friche et n'est pas entretenu comme il devrait. Après discussion avec Olivier MARTIN, Nicolas CHARIOT se charge de se rapprocher du propriétaire afin de résoudre ce problème.

Olivier MARTIN :

Octobre Rose – 11 octobre 2026

- Une grande marche solidaire est organisée entre Pont-sur-Yonne et Courlon-sur-Yonne, avec un départ prévu à 10h.
- Plusieurs activités sont prévues à cette occasion, et d'autres propositions pourront être ajoutées.
- L'association « Passion Running Courlon 89 » propose également une course à pied non chronométrée qui démarrera de Courlon et passera par Serbonnes.

Ville à Joie – 18 septembre 2026

- L'ensemble de l'équipe municipale est sollicité afin de participer à l'organisation de l'événement à partir de 14h.
- Le début des activités est prévu à 16h30.

Sécurité routière

- La mise en place des panneaux « STOP » est en cours sur plusieurs rues.

Sécurité et lutte contre la délinquance

- Un projet d'installation de caméras de vidéoprotection dans la commune est à l'étude.
- Des consultations sont en cours.
- Ce projet est mené en partenariat avec la gendarmerie.

Église

- La commune a reçu un versement de la DRAC ; d'autres versements sont encore attendus.
- Concernant le clocher, celui-ci est en très mauvais état. Une stabilisation a été réalisée dans un premier temps. Il devra ultérieurement être déposé afin d'être entièrement restauré.
- Le diagnostic de la clé pendante va être étudié par la commission travaux.

Commission travaux – 8 septembre 2026

- Présentation d'un devis complémentaire concernant la clé pendante de l'église.
- Point sur l'état du clocher et les travaux à prévoir.

Alexandra SERDIN :

École

- 88 dossiers ont été enregistrés.
- Environ 10 enfants fréquentent la garderie du matin.
- Environ 12 enfants fréquentent la garderie du soir.
- Les effectifs scolaires sont répartis comme suit :
 - 65 enfants à l'école maternelle de Courlon-sur-Yonne ;
 - 65 enfants en primaire à Serbonnes (CP, CE1 et CE2) ;
 - 48 enfants en élémentaire à Courlon-sur-Yonne.
- L'effectif total s'élève ainsi à **178 enfants scolarisés**.

Séance levée à 20 h 30

La secrétaire de séance,
Yves KREMER



le Maire,
Olivier MARTIN

